

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 855

7 septembre 2005

SOMMAIRE

Accurate Software S.A., Windhof	41040	Invest Hotels Holding S.A., Luxembourg	41035
African Investment Company S.A., Strassen	41036	Ixana Holding S.A., Luxembourg	40997
Alphicom, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	41029	Ixana Holding S.A., Luxembourg	40997
Alter-Lux, S.à r.l., Luxembourg	41022	Ixana Holding S.A., Luxembourg	40997
Alternative Asset Management S.A., Luxembourg	41019	Ixana Holding S.A., Luxembourg	40997
Argeverum, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	41028	Karino S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	40999
Argo Services & Consulting S.A., Luxembourg	41008	Karino S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	40999
Autopol S.A., Ettelbruck	40998	Karino S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	40999
Bruskort International, S.à r.l., Luxembourg	40995	Karino S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	40999
Caza Immo S.A., Dudelange	41040	Karino S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	40999
Cecile Holding S.A., Luxembourg	41031	Kolo-Trade S.A., Echternach	40998
Cendar S.A.H., Luxembourg	41030	Kolo-Trade S.A., Echternach	40998
Dasbourg-Pont S.A., Rodershausen	41025	Kolo-Trade S.A., Echternach	40998
EKOplan S.A., Echternach	40997	Kolo-Trade S.A., Echternach	40998
ERGOsoft Luxembourg, S.à r.l., Echternach	41018	Kolo-Trade S.A., Echternach	40998
European Fund Services S.A., Munsbach	41024	Lesmuses S.A., Luxembourg	41027
European Fund Services S.A., Munsbach	41024	Lesmuses S.A., Luxembourg	41027
European Research Venture S.A.H., Luxembourg	40994	Lesmuses S.A., Luxembourg	41027
F.Lodomez Promotion Immobilière S.A., Win- crange	41008	Lesmuses S.A., Luxembourg	41027
F.Lodomez Promotion Immobilière S.A., Win- crange	41008	Lux Media Print A.G., Weiswampach	41026
Fimat S.A., Kehlen	41029	Lux Media Print A.G., Weiswampach	41026
Finmeccanica Finance S.A., Luxembourg	41026	Magic Finance S.A.H., Luxembourg	41034
Gazprom International S.A., Luxembourg	41020	Magnum Capital S.A.H., Luxembourg	41009
Gazprom International S.A., Luxembourg	41021	Mare S.A., Luxembourg	41029
Gluk Soparfi S.A., Luxembourg	41030	MGT Membranen und Gummitechnik, S.à r.l., Braidweiler	41024
Golden Hotels S.A., Luxembourg	41036	Michel Delhove & Co, Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., Rombach	41000
(Le) Grain de Sel, S.à r.l., Rombach-Martelange.	41024	Morisson S.A.H., Luxembourg	41039
(Le) Grain de Sel, S.à r.l., Rombach-Martelange.	41024	Muisca S.A., Luxembourg	41030
GS Telecom Partners, S.à r.l., Luxembourg	41017	Neutral Sicav, Luxembourg	40995
GS Telecom Partners, S.à r.l., Luxembourg	41017	Neutral Sicav, Luxembourg	40995
GS Telecom Partners, S.à r.l., Luxembourg	41017	Neutral Sicav, Luxembourg	40995
Hair Finance S.A.H., Luxembourg	41030	Neutral Sicav, Luxembourg	40996
Hair Finance S.A.H., Luxembourg	41030	Neutral Sicav, Luxembourg	40996
Holzhauser Haustechnik S.A., Luxembourg	41040	Neutral Sicav, Luxembourg	40996
Ifile S.A., Luxembourg	41035	Neves Clean Services, S.à r.l., Hesperange	41034
Ifile S.A., Luxembourg	41035	Nouvelle Hostellerie de Reichlange, S.à r.l., Reich- lange	41021
Intermecca S.A., Luxembourg	41028	Oasis One Holding S.A., Strassen	41035
Intermecca S.A., Luxembourg	41028		

P.G.H. S.A., Luxembourg	41027	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	41025
PHM Computing, S.à r.l., Luxembourg	41039	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	41025
Pluto Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41036	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	41025
Pluto Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	41038	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	41025
Profi S.A., Neuhaeusgen	41039	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	41025
Profi Webtech S.A., Neuhaeusgen	41039	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	41025
Real Estate Hotels S.A., Luxembourg	41036	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	41025
Saft Operational Investment, S.à r.l., Luxembourg	41000	Villamarmi S.A., Luxembourg	41018
Saft Operational Investment, S.à r.l., Luxembourg	41006	Villamarmi S.A., Luxembourg	41019
Sama Investments S.A., Luxembourg	41031	Wanderscheid Wood World, S.à r.l., Wolwelange	41019
SEB Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	41029	Wanderscheid Wood World, S.à r.l., Wolwelange	41019
Syspro, S.à r.l., Rumlange	41000	Why Not S.A.H., Luxembourg	40994
Thalna S.A., Luxembourg-Kirchberg	41035	Wiko, S.à r.l., Hagen	41028
TNK-BP Finance S.A., Luxembourg	41010	WSI Education, S.à r.l., Senningerberg	41006
Tulip Invest Holding S.A., Luxembourg	41038		
United Artists Growing Holding S.A., Luxembourg	41023		

WHY NOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.796.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 22 avril 2005 à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturant au 31 décembre 2005.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033774.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EUROPEAN RESEARCH VENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.580.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 mars 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033776.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 3.030.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.345.

Sur décision de l'Associé unique en date du 7 avril 2005, le siège social est transféré du 12-16, avenue Monterey au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ce même jour, l'Associé unique a nommé pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant «B» MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Carl Speeche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour BRUSKORT INTERNATIONAL, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032999.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(033181.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(033179.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 18 février 2004

A. De coopter Madame Grazia Borri comme Administrateur en remplacement de Monsieur Ivan Farace Di Villaforesta, démissionnaire le 18 février 2004, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

B. De coopter Monsieur Pietro Tasca comme Administrateur en remplacement de Monsieur Sylvain Imperiale, démissionnaire le 12 février 2004, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

C. De coopter Monsieur Jean Louis Catrysse comme Administrateur en remplacement de Monsieur Yves Bayle, démissionnaire le 12 février 2004, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Madame Grazia Borri est nommée Président du Conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033169.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

40996

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 16 novembre 2004

[...]

B. Mrs. Alessandra Degiugno est nommée membre du Conseil d'Administration avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Jean-Louis Catrysse qui a démissionné en date du 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033170.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2005

statuant sur les comptes au 31 décembre 2004

5. Nominations statutaires/renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en avril 2006, les mandats d'Administrateur de Messieurs Roberto Fior, Pietro Tasca, et de Mesdames Grazia Borri, Elisabetta Perazetta et Alessandra Degiugno.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de ne pas renouveler le mandat de l'Auditeur, ERNST & YOUNG S.A.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de nommer, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en avril 2006, DELOITTE S.A. comme auditeur de la Sicav.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033171.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2005

statuant sur les comptes au 31 décembre 2003

Suite à l'ajournement de l'Assemblée le 14 avril 2004, du fait de l'indisponibilité du rapport annuel, l'Assemblée se tient ce jour, 13 avril 2005, à 10.00.

(...)

5. Nominations statutaires / renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en avril 2005, les mandats d'Administrateur de Messieurs Roberto Fior, Pietro Tasca, et de Mesdames Grazia Borri, Elisabetta Perazetta et Alessandra Degiugno.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra, sauf survenance d'un événement extraordinaire, en avril 2005, le mandat de l'Auditeur, ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033177.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

40997

EKOplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.
R. C. Luxembourg B 95.195.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 mars 2005, réf. DSO-BE00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mars 2005.

EKOPLAN S.A.

Signature

(901275.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2004.

IXANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.385.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour IXANA HOLDING S.A.

Signature

(033498.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IXANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.385.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour IXANA HOLDING S.A.

Signature

(033493.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IXANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.385.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour IXANA HOLDING S.A.

Signature

(033491.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IXANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.385.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour IXANA HOLDING S.A.

Signature

(033487.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

40998

AUTOPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 170A, rue de Bastogne.
R. C. Luxembourg B 93.119.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04056, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Signature.

(901276.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

KOLO-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 11, rue Rabatt.
R. C. Luxembourg B 104.779.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

Signature.

(901321.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

KOLO-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 11, rue Rabatt.
R. C. Luxembourg B 104.779.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

Signature.

(901322.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

KOLO-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 11, rue Rabatt.
R. C. Luxembourg B 104.779.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

Signature.

(901323.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

KOLO-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 11, rue Rabatt.
R. C. Luxembourg B 104.779.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

Signature.

(901324.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

KOLO-TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 11, rue Rabatt.
R. C. Luxembourg B 104.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2005.

Signature.

(901325.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

KARINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.482.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033492.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

KARINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033495.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

KARINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033497.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

KARINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.482.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033500.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

KARINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.482.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033501.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41000

SYSPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9770 Rumlange, Maison 22.

R. C. Luxembourg B 103.091.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2005, réf. DSO-BA00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 avril 2005.

Signature.

(901297.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 avril 2005.

MICHEL DELHOVE & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R. C. Luxembourg B 103.893.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 avril 2005, réf. DSO-BD00004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 13 avril 2005.

Signature.

(901312.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,512,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.355.

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., «a société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 102.355, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 3 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 October 2004, number 1057. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 31 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 November 2004, number 1203.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit residing in Luxembourg.

M^e Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg was appointed as secretary and as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that the partners represented and the number and class of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities. As it appeared from said attendance list, all 500 Class I Shares and all 60,000 Class M Shares in issue were represented at the general meeting so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Creation of two new classes of shares: Class M1 Shares and Class M2 Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, referred to together as «Class M», by the subdivision of Class M;

2. Reclassification, as set out in the table below, of the sixty thousand (60,000) existing Class M Shares into seventeen thousand two hundred (17,200) Class M1 Shares and forty-two thousand eight hundred (42,800) Class M2 Shares with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation of the Company as amended pursuant to the present agenda and approval of each holder of Class M Shares:

Shareholder	Existing Shares	Reclassified Shares
Khushrow Press, born on 15th December 1947 in Bombay, India, residing at 6201 Bellona Avenue, Baltimore, MD 21212-2405, USA	6,000 Class M Shares	6,000 Class M1 Shares
Thomas Alcide, born on 10th September 1958 in New York, USA, residing at P.O. Box 801, Fallston, N.C. 28042, USA.	5,000 Class M Shares	5,000 Class M1 Shares
David Cox, born on 15th August 1962 in Connecticut, USA, residing at 143, Turtle Bay Drive, Branford, CT 06405, USA	1,400 Class M Shares	1,400 Class M1 Shares
Igal Carmi, born on 24th January 1954 in Tel Aviv, Israel, residing at 113, Rimon Street, Maccabim, Modiin 71908, Israel	4,800 Class M Shares	4,800 Class M1 Shares
Total	17,200 Class M Shares	17,200 Class M1 Shares

John Searle, born on 27th January 1954 in Nottingham, United Kingdom, residing at 52, allée de la Forêt de Marly, 78860 Saint-Nom-la-Bretèche, France.	10,000 Class M Shares	10,000 Class M2 Shares
Bertrand Olivesi, born on 26th June 1952 in Paris, France, residing at 17, rue du Colonel Oudot, 75012 Paris, France.	6,600 Class M Shares	6,600 Class M2 Shares
Alain Duwaerts, born on 30th October 1951 in Uccle, Belgium, residing at 15, rue de Bray, 77500 Chelles, France.	4,800 Class M Shares	4,800 Class M2 Shares
Elisabeth Ledger, born on 10th August 1961 in Bradford, United Kingdom, residing at 74bis, rue du Moulin de Pierre, 92140 Clamart, France.	4,000 Class M Shares	4,000 Class M2 Shares
Franck Cecchi, born on 18th October 1964 in Lagny-sur-Marne, France, residing at 16, rue d'Épernon, 16000 Angoulême, France.	3,200 Class M Shares	3,200 Class M2 Shares
Marc De Rycke, born on 3rd July 1950 in Paris, France, residing at Ariel de George, 821, route d'Herm, 40260 Castets-des-Landes, France.	2,800 Class M Shares	2,800 Class M2 Shares
Richard Doisneau, born on 20 October 1946 in Angers, France, residing at 22, rue Maurice Utrillo, 16000 Angoulême, France.	1,400 Class M Shares	1,400 Class M2 Shares
Frédéric Hapiak, born on 20th July 1964 in Reims, France, residing at 20, avenue Galliéni, 92400 Courbevoie, France.	1,400 Class M Shares	1,400 Class M2 Shares
Bernard Louédec, born on 20th February 1964 in Chatou, France, residing at 39, boulevard Arago, 75013 Paris, France.	1,400 Class M Shares	1,400 Class M2 Shares
Josué Pléau, born on 24th December 1948 in Courtenay, France, residing at 41, rue de Moulignon, 77410 Messy, France.	1,400 Class M Shares	1,400 Class M2 Shares
François Bouchon, born on 7th October 1951 in Herserange, France, residing at 144, Chaussée Jules César, 95600 Eaubonne, France.	1,200 Class M Shares	1,200 Class M2 Shares
Martine Clément, born on 11th February 1962 in Paris, France, residing at 14, rue Victor Hugo, 95130 Le Plessis-Boucard, France.	1,200 Class M Shares	1,200 Class M2 Shares
Xavier Delacroix, born on 6th February 1964 in Dreux, France, residing at Les Glycines, 86160 Saint-Maurice-la-Clouere, France.	1,200 Class M Shares	1,200 Class M2 Shares
Tristan Grivel, born on 25th October 1966 in Genève, Switzerland, residing at 13, Chemin de la Boulangerie, 86240 Smarves, France.	1,200 Class M Shares	1,200 Class M2 Shares
Claude Cau, born on 4th March 1949 in Carcassonne, France, residing at 10, rue Guynemer, 94160 Saint-Mandé, France.	1,000 Class M Shares	1,000 Class M2 Shares
Total.	42,800 Class M Shares	42,800 Class M2 Shares

3. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to take into account the reclassification of shares under 1. and 2. above;

4. Deletion of article 14 of the articles of incorporation of the Company and introduction of the following provisions into article 14 of the articles of incorporation of the Company:

«14.1. Legal reserve

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2. Payment of interim dividends: principle

The shareholders may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions of article 14.4 below and on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

14.3. Payment of ordinary dividends: principle

The balance of net profits may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of article 14.4 below.

14.4. Allocation of the distributions

The Class I shareholders shall have a right to distributions (whether dividends decided by the annual general meeting of shareholders, interim dividends or distributions from the share premium account) paid by the Company in proportion to the number of Shares held by them.

The Class M shareholders shall have a right to distributions (whether dividends decided by the annual general meeting of shareholders, interim dividends or distributions from the share premium account) paid by the Company in proportion to the number of Shares held by them, provided however that such distributions shall be allocated among the Class M shareholders as follows:

The Class M1 shareholders shall have a right to (i) one hundred percent (100%) of the first two million euro (EUR 2,000,000.-) distributed, (ii) to zero percent (0%) of the subsequent five million euro (EUR 5,000,000.-) distributed (this latter amount increased at a rate equal to sixty nine percent (69%) of the return produced by SICAV UNION + (code FR 000009987) from 17 March 2005 until the date of distribution), and (iii) to a share of the Class M shareholders' portion of any further distributions made by the Company in proportion to the number of Class M1 Shares they hold relative to the total Class M Shares existing at that time.

The Class M2 shareholders shall have a right to (i) zero percent (0%) of the first two million euro (EUR 2,000,000) distributed, (ii) to one hundred percent (100%) of the subsequent five million euro (EUR 5,000,000.-) distributed (this latter amount increased at a rate equal to sixty nine percent (69%) of the return produced by SICAV UNION + (code FR 000009987) from 17 March 2005 until the date of distribution), and (iii) to a share of the Class M shareholders' portion of any further distributions made by the Company in proportion to the number of Class M2 Shares they hold relative to the total Class M Shares existing at that time.

14.5. Share premium

The share premium account may be distributed to the shareholders in accordance with article 14.4 above upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.»

5. Amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 15. Dissolution, Liquidation.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Upon closure of the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company will be attributed to the shareholders.

The surplus assets of the Company shall be distributed to the shareholders as follows:

The Class I shareholders shall have a right to the surplus assets of the Company in proportion to the number of Shares held by them.

The Class M shareholders shall have a right to the surplus assets of the Company in proportion to the number of shares held by them, provided however, that surplus assets shall be allocated among Class M shareholders as follows:

To the extent the Class M1 shareholders have not received total distributions of two million euro (EUR 2,000,000), or the Class M2 shareholders have not received total distributions of five million euro (EUR 5,000,000.-) (this latter amount increased at a rate equal to sixty nine percent (69%) of the return produced by SICAV UNION + (code FR 000009987) from 17 March 2005 until the date of distribution), any surplus assets shall be paid first to the Class M1 shareholders, until their two million euro (EUR 2,000,000.-) entitlement is satisfied, and then to the Class M2 shareholders, until their five million euro (EUR 5,000,000.-) (increased at a rate equal to sixty nine percent (69%) of the return produced by SICAV UNION + (code FR 000009987) from 17 March 2005 until the date of liquidation) entitlement is satisfied, and thereafter the Class M1 shareholders shall have a right to the surplus assets of the Company in proportion to the number of Class M1 Shares they hold relative to the total number of Class M Shares existing at that time, and the Class M2 shareholders shall have a right to the surplus assets of the Company in proportion to the number of Class M2 Shares they hold relative to the total number of Class M Shares existing at that time.»

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to subdivide Class M and create two new classes of shares: Class M1 Shares and Class M2 Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, referred to together as «Class M» and «Class M Shares».

Second resolution

The general meeting decides to reclassify the sixty thousand (60,000) existing Class M Shares into seventeen thousand two hundred (17,200) Class M1 Shares and forty-two thousand eight hundred (42,800) Class M2 Shares as set out in the table appearing in the agenda.

Each of the holders of Class M Shares expressly agrees to the reclassification of his or her Class M Shares into Class M1 Shares or Class M2 Shares respectively as per said table.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at one million five hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 1,512,500.-), represented by five hundred (500) class I shares (the «Class I Shares») with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, seventeen thousand two hundred (17,200) class M1 shares (the «Class M1 Shares») with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and forty-two thousand eight hundred (42,800) class M2 shares (the «Class M2 Shares») with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The Class M1 Shares and the Class M2 Shares are together referred to as the «Class M Shares». The Class I Shares and the Class M Shares are together referred to as the «Shares» or individually a «Share».

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Each Share confers such rights as set out herein.»

Fourth resolution

The general meeting decides to delete article 14 of the articles of incorporation of the Company and to introduce the provisions set out in the agenda into article 14 of the articles of incorporation of the Company.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company as set out in the agenda.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.355, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 octobre 2004, numéro 1057. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 août 2004 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 novembre 2004, numéro 1203.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

M^e Antoine Schaus, maître en droit, résidant à Luxembourg fut nommé comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que les associés représentés ainsi que le nombre et la classe de parts sociales détenues par chacun est repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 500 Parts Sociales de Classe I et toutes les 60.000 Parts Sociales de Classe M émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Création de deux nouvelles catégories de parts sociales: Parts Sociales Classe M1 et Parts Sociales Classe M2, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble la «Classe M», par voie de subdivision de la Classe M;

2. Reclassification, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, des soixante mille (60.000) Parts Sociales Classe M existantes en dix-sept mille deux cents (17.200) Parts Sociales Classe M1 et quarante-deux mille huit cents (42.800) Parts Sociales Classe M2 ayant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société, tels que modifiés conformément aux termes du présent ordre du jour, et accord de chaque porteur de Parts Sociales Classe M;

Associé	Parts sociales existantes	Parts Sociales après reclassification
Khushrow Press, né le 15 décembre 1947 à Bombay, Inde, demeurant 6201 Bellona Avenue, Baltimore, MD 21212-2405, Etats-Unis.	6.000 Parts Sociales Classe M	6.000 Parts Sociales Classe M1
Thomas Alcide, né le 10 septembre 1958 à New York, Etats-Unis, demeurant P.O. Box 801, Fallston, N.C. 28042, Etats-Unis	5.000 Parts Sociales Classe M	5.000 Parts Sociales Classe M1
David Cox, né le 15 août 1962 au Connecticut, Etats-Unis, demeurant 143, Turtle Bay Drive, Branford, CT 06405, Etats-Unis. . .	1.400 Parts Sociales Classe M	1.400 Parts Sociales Classe M1
Igal Carmi, né le 24 janvier 1954 à Tel Aviv, Israël, demeurant 113, Rimon Street, Maccabim, Modiin 71908, Israël	4.800 Parts Sociales Classe M	4.800 Parts Sociales Classe M1
Total	17.200 Parts Sociales Classe M	17.200 Parts Sociales Classe M1
John Searle, né le 27 janvier 1954 à Nottingham, Royaume Uni, demeurant 52, allée de la Forêt de Marly, 78860 Saint-Nom-la-Bretonne, France	10.000 Parts Sociales Classe M	10.000 Parts Sociales Classe M2
Bertrand Olivési, né le 26 juin 1952 à Paris, France, demeurant 17, rue du Colonel Oudot, 75012 Paris, France	6.600 Parts Sociales Classe M	6.600 Parts Sociales Classe M2
Alain Duwaerts, né le 30 octobre 1951 à Uccle, Belgique, demeurant 15, rue de Bray, 77500 Chelles, France	4.800 Parts Sociales Classe M	4.800 Parts Sociales Classe M2
Elisabeth Ledger, née le 10 août 1961 à Bradford, Royaume Uni, demeurant 74bis, rue du Moulin de Pierre, 92140 Clamart, France	4.000 Parts Sociales Classe M	4.000 Parts Sociales Classe M2

Franck Cecchi, né le 18 octobre 1964 in Lagny-sur-Marne, France, demeurant 16, rue d'Épernon, 16000 Angoulême, France	3.200 Parts Sociales Classe Ms	3.200 Parts Sociales Classe M2
Marc De Rycke, né le 3 juillet 1950 à Paris, France, demeurant Arial de George, 821, route d'Herm, 40260 Castets-des-Landes, France	2.800 Parts Sociales Classe M	2.800 Parts Sociales Classe M2
Richard Doisneau, né le 20 octobre 1946 à Angers, France, demeurant 22, rue Maurice Utrillo, 16000 Angoulême, France	1.400 Parts Sociales Classe M	1.400 Parts Sociales Classe M2
Frédéric Hapiak, né le 20 juillet 1964 à Reims, France, demeurant 20, avenue Galliéni, 92400 Courbevoie, France	1.400 Parts Sociales Classe M	1.400 Parts Sociales Classe M2
Bernard Louédec, né le 20 février 1964 à Chatou, France, demeurant 39, boulevard Arago, 75013 Paris, France	1.400 Parts Sociales Classe M	1.400 Parts Sociales Classe M2
Josué Pléau, né le 24 décembre 1948 à Courtenay, France, demeurant 41, rue de Moulignon, 77410 Messy, France	1.400 Parts Sociales Classe M	1.400 Parts Sociales Classe M2
François Bouchon, né le 7 octobre 1951 à Herserange, France, demeurant 144, Chaussée Jules César, 95600 Eaubonne, France . .	1.200 Parts Sociales Classe M	1.200 Parts Sociales Classe M2
Martine Clément, née le 11 février 1962 à Paris, France, demeurant 14, rue Victor Hugo, 95130 Le Plessis-Bouchard, France	1.200 Parts Sociales Classe M	1.200 Parts Sociales Classe M2
Xavier Delacroix, né le 6 février 1964 à Dreux, France, demeurant Les Glycines, 86160 Saint-Maurice-la-Clouere, France	1.200 Parts Sociales Classe Ms	1.200 Parts Sociales Classe M2
Tristan Grivel, né le 25 octobre 1966 à Genève, Suisse, demeurant 13, Chemin de la Boulangerie, 86240 Smarves, France	1.200 Parts Sociales Classe M	1.200 Parts Sociales Classe M2
Claude Cau, né le 4 mars 1949 à Carcassonne, France, demeurant 10, rue Guynemer, 94160 Saint-Mandé, France	1.000 Parts Sociales Classe M	1.000 Parts Sociales Classe M2
Total	42.800 Parts Sociales Classe M	42.800 Parts Sociales Classe M2

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour tenir compte de la reclassification de Parts Sociales prévue aux 1. et 2. ci-dessus;

4. Suppression de l'article 14 des statuts de la Société et introduction des dispositions suivantes à l'article 14 des statuts de la Société:

«14.1. Réserve légale

Cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront placés au compte de réserve légale. Cette dotation cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Paiement des dividendes intérimaires: principe

Les associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires par application des dispositions de l'article 14.4 ci-après et sur la base d'un arrêté de compte préparé par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmentés du report à nouveau positif et des réserves disponibles, mais diminués du report à nouveau négatif et des sommes devant faire l'objet d'une dotation à la réserve légale.

14.3. Paiement des dividendes ordinaires: principe

Le solde pourra être distribué aux associés en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés, intervenant conformément aux dispositions de l'article 14.4 ci-après.

14.4. Règles de répartition des distributions

Les associés de la Classe I ont droit aux distributions (qu'il s'agisse de dividendes ordinaires distribués par l'assemblée générale annuelle des associés, de dividendes intérimaires ou de distributions prélevées sur le compte de prime d'émission), payées par la Société en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux.

Les associés de la Classe M ont droit aux distributions (qu'il s'agisse de dividendes ordinaires distribués par l'assemblée générale annuelle des associés, de dividendes intérimaires ou de distributions prélevées sur le compte de prime d'émission), payées par la Société en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux, étant toutefois précisé que ces distributions seront réparties entre associés de la Classe M de la manière suivante:

Les associés de la Classe M1 ont droit (i) à cent pour cent (100%) des premiers deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) distribués, (ii) à zéro pour cent (0%) des cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) distribués suivants (ce dernier montant devant être majoré par application d'un taux égal à soixante neuf pour cent (69%) du rendement de la SICAV UNION + (code FR 000009987) entre le 17 mars 2005 et la date de la distribution) et (iii) à la quote-part des distributions subséquentes revenant aux associés de Classe M en proportion du nombre de Parts Sociales Classe M1 détenues par eux sur le total des Parts Sociales Classe M existant à cette date.

Les associés de la Classe M2 ont droit (i) à zéro pour cent (0%) des premiers deux millions d'euros (EUR 2.000.000) distribués, (ii) à cent pour cent (100%) des cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) distribués suivants (ce dernier montant devant être majoré par application d'un taux égal à soixante neuf pour cent (69%) du rendement de la SICAV UNION + (code FR 000009987) entre le 17 mars 2005 et la date de la distribution) et (iii) à la quote-part des distributions subséquentes revenant aux associés de Classe M en proportion du nombre de Parts Sociales Classe M2 détenues par eux sur le total des Parts Sociales Classe M existant à cette date.

14.5. Le compte de prime d'émission

Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux associés, conformément aux dispositions de l'article 14.4 ci-dessus, par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'affecter tout montant prélevé sur le compte de prime d'émission au compte de réserve légale.»

5. Modification de l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 15. Dissolution, Liquidation.** Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais sans que cela constitue une obligation, être associés et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

A la clôture de la liquidation de la Société, les avoirs qui resteront après paiement du passif seront distribués aux associés.

Les avoirs de la Société qui resteront après paiement du passif seront distribués aux associés comme suit:

Les associés de la Classe I ont droit aux avoirs de la Société qui resteront après paiement du passif en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux.

Les associés de la Classe M ont droit aux avoirs de la Société qui resteront après paiement du passif en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par eux, étant toutefois précisé que la répartition entre associés de la Classe M sera effectuée comme suit:

Dès lors que les associés de la Classe M1 n'auront pas reçu un montant total de distributions égal à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), ou que les associés de la Classe M2 n'auront pas reçu un montant total de distributions égal à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) (ce dernier montant devant être majoré par application d'un taux égal à soixante neuf pour cent (69%) du rendement de la SICAV UNION + (code FR 000009987) entre le 17 mars 2005 et la date de la distribution), tout avoir de la Société qui resterait après paiement du passif sera payé en priorité aux associés de la Classe M1, jusqu'à apurement de leur droit à un montant de distributions de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), puis aux associés de la Classe M2, jusqu'à apurement de leur droit à un montant de distributions de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) (ce dernier montant devant être majoré par application d'un taux égal à soixante neuf pour cent (69%) du rendement de la SICAV UNION + (code FR 000009987) entre le 17 mars 2005 et la date de la liquidation). Les associés de la Classe M1 auront ensuite droit, en proportion du nombre de Parts Sociales Classe M1 détenues par eux par rapport au nombre total de Parts Sociales Classe M existant à cette date, aux avoirs de la Société qui resteront après paiement du passif et des montants indiqués ci-avant et les associés de la Classe M2 auront droit, en proportion du nombre de Parts Sociales Classe M2 détenues par eux par rapport au nombre total de Parts Sociales Classe M existant à cette date, aux avoirs de la Société qui resteront après paiement du passif et des montants indiqués ci-avant.»

L'assemblée générale des associés, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de subdiviser la Classe M et de créer deux nouvelles catégories de parts sociales: Parts Sociales Classe M1 et Parts Sociales Classe M2, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dénommées ensemble la «Classe M» et les «Parts Sociales Classe M».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la reclassification des soixante mille (60.000) Parts Sociales Classe M existantes en dix-sept mille deux cents (17.200) Parts Sociales Classe M1 et quarante-deux mille huit cents (42.800) Parts Sociales Classe M2 de la manière indiquée dans le tableau figurant dans l'ordre du jour.

Chaque porteur de Parts Sociales Classe M donne son accord exprès à la reclassification de ses Parts Sociales Classe M en Parts Sociales Classe M1 ou Parts Sociales M2, selon le cas, conformément au tableau figurant dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.512.500,-), divisé en cinq cents (500) Parts Sociales Classe I (les «Parts Sociales Classe I») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dix-sept mille deux cents (17.200) Parts Sociales Classe M1 (les «Parts Sociales Classe M1») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quarante-deux mille huit cents (42.800) Parts Sociales Classe M2 (les «Parts Sociales Classe M2») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les Parts Sociales Classe M1 et les Parts Sociales Classe M2 sont désignées ensemble par le terme «Parts Sociales Classe M». Les Parts Sociales Classe I et les Parts Sociales Classe M sont désignées ensemble par le terme «Parts Sociales» ou prises individuellement par celui de «Part Sociale».

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Chaque part confère des droits identiques sous réserve de ce qui est prévu ci-après.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 14 des statuts de la Société et d'introduire les dispositions énoncées à l'ordre du jour à l'article 14 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'amender l'article 15 des statuts de la Société comme énoncé à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mars 2005, vol. 431, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2005

H. Hellinckx.

(033227.3/242/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2005.

H. Hellinckx.

(033228.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

WSI EDUCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 105.793.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

WSI HOLDINGS LIMITED, a limited company formed under the laws of the Caymans Islands, with registered address at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given in Washington DC on March 4, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through their proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of WSI EDUCATION, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105793, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 27, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of five hundred eleven thousand one hundred and fifty Euro (EUR 511,150.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to five hundred twenty-three thousand six hundred and fifty Euro (EUR 523,650.-) by creation and issue of twenty thousand four hundred and forty-six (20.446) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

WSI HOLDINGS LIMITED, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the twenty thousand four hundred and forty-six (20.446) new shares in the amount of five hundred eleven thousand one hundred and fifty Euro (EUR 511,150.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and WSI HOLDINGS LIMITED on February 28, 2005 whereby WSI HOLDINGS LIMITED lent the principal amount of five hundred eleven thousand one hundred fifty-six Euro and twenty-three Euro Cent (EUR 511,156.23) to the Company.

The excess contribution of six Euro and twenty-three Euro cents (EUR 6.23) is allocated to the legal reserve of the Company.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at five hundred twenty-three thousand six hundred and fifty Euro (EUR 523,650) represented by twenty thousand nine hundred and forty-six (20.946) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WSI HOLDINGS LIMITED, une limited company régie par les lois des Iles Caymans, avec adresse à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Washington DC le 4 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WSI EDUCATION, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.793, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent onze mille cent cinquante Euro (EUR 511.150,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) à cinq cent vingt-trois mille six cent cinquante Euro (EUR 523.650,-) par la création et l'émission de vingt mille quatre cent quarante-six (20.446) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide d'accepter la souscription et le paiement des vingt mille quatre cent quarante-six (20.946) parts sociales nouvelles.

Souscription - Paiement

WSI HOLDINGS LIMITED, désignée ci-dessus, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire aux vingt mille quatre cent quarante-six (20.446) nouvelles parts sociales pour un montant de cinq cent onze mille cent cinquante Euros (EUR 511.150,-) par un apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et WSI HOLDINGS LIMITED en date du 28 février 2005, en vertu duquel WSI HOLDINGS LIMITED s'engage à prêter la somme de cinq cent onze mille cent cinquante-six Euros et vingt-trois Euro cents (EUR 511.156,23) à la Société.

La contribution supplémentaire de six Euros et vingt-trois Euro cents (EUR 6,23) est allouée à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-trois mille six cent cinquante Euro (EUR 523.650,-) représenté par vingt mille neuf cent quarante-six (20.946) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euro (EUR 8.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 2, case 3. – Reçu 5.111,56 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(033549.3/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

F.LODOMEZ PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 78.
R. C. Luxembourg B 96.269.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2005, réf. DSO-BC00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

F.LODOMEZ PROMOTION IMMOBILIERE S.A.

Signature

(901299.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2005.

F.LODOMEZ PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 78.
R. C. Luxembourg B 96.269.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2005, réf. DSO-BC00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

F.LODOMEZ PROMOTION IMMOBILIERE S.A.

Signature

(901298.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2005.

ARGO SERVICES & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 98.250.

Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société

L'an deux mille cinq, le 1^{er} janvier.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ARGO SERVICES & CONSULTING S.A., ayant son siège à 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 98.250.

L'assemblée est ouverte et présidée par Jonathan Beggato, employé privé, demeurant professionnellement à 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Fabien Righeschi, employé privé, demeurant professionnellement à 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Le bureau constate:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que la majorité des actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement d'adresse du siège social.

Première résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de changer l'adresse du siège social au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033401.3/1091/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

41009

MAGNUM CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 97.018.

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MAGNUM CAPITAL S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.018, constituée suivant acte notarié du 3 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1307 du 9 décembre 2003 (ci-après «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 29 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1093 du 28 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kitty Wong, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la Société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société MAGNUM CAPITAL S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société FIDALUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 41178).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: N. Weyrich, K. Wong, B. Klapp, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2005, vol. 893, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033732.3/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41010

TNK-BP FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 107.428.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh day of April.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) NOVY INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Themistokli Dervi, 5 Elenion Building, 2nd floor, P.C. 1066 Nicosia, Cyprus represented by Janine Biver, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) MARTANCO HOLDINGS CO. LIMITED, having its registered office at Themistokli Dervi, 5 Elenion Building, 2nd floor, P.C. 1066 Nicosia, Cyprus represented by Janine Biver, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

which two proxies after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of TNK-BP FINANCE S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities; the direct and/or indirect financing of the companies and/or entities in which it holds a participation or which are members of the group to which it belongs; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind of instrument and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of the group to which it belongs, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner;

- in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which are part of the group to which it belongs, and to issue debt instruments in any form whatsoever.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Corporate Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor(s). The accounts of the company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last business day of April of each year, at 2 p.m.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2005.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2006.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital (EUR)	Number of Share(s)	Payments (EUR)
NOVY INVESTMENTS LIMITED	1,000	1	1,000
MARTANCO HOLDINGS CO. LIMITED . .	30,000	30	30,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately 1,600 EUR (one thousand six hundred Euro).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2006:

1. Mr Godfrey Abel, accountant, born on 2 July 1960 at Brixworth, England, with professional address at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Mr Jaap Meijer, accountant, born on 24 September 1965 at Laren, Netherlands, with professional address at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

3. Mr Christophe Cahuzac, accountant, born on 6 October 1972 at Saint Mard, Belgium, with professional address at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

II) The number of statutory auditors is set at one (1).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2006:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is established at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their name, usual surname, civil status and residence, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) NOVY INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Themistokli Dervi, 5 Elenion Building, 2nd floor, P.C. 1066 Nicosia, Chypre, représentée par Janine Biver, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) MARTANCO HOLDINGS CO. LIMITED, ayant son siège social à Themistokli Dervi, 5 Elenion Building, 2nd floor, P.C. 1066 Nicosia, Chypre, représentée par Janine Biver, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

lesquelles deux procurations après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Duré

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination TNK-BP FINANCE S.A.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social. La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; le financement direct et/ou indirect des sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie du groupe auquel elle appartient; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie du groupe auquel elle appartient, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie du groupe auquel elle appartient, et émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital Social, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trente et un (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière prévue par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire(s) aux Comptes. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour ouvrable du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 21. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2005. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2006.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
NOVY INVESTMENTS LIMITED	1,000	1	1,000
MARTANCO HOLDINGS CO. LIMITED. .	30,000	30	30,000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:

1. Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Monsieur Jaap Meijer, comptable, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

3. Monsieur Christophe Cahuzac, comptable, né le 6 octobre 1972 à Saint Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un (1)

Est nommé commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. Biver, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 89, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

J. Elvinger.

(033538.3/211/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GS TELECOM PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 76.356.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signatures.

(033415.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

GS TELECOM PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 76.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signatures.

(033418.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

GS TELECOM PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 76.356.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signatures.

(033420.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

ERGOsoft LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R. C. Luxembourg B 95.836.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(901313.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

VILLAMARM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 104.815.

L'an deux mille cinq, le quatre avril.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VILLAMARM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 104.815 auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Lecuit en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 230 du 15 mars 2005.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, avocat à la Cour.

Mademoiselle le Président désigne comme secrétaire Madame Hortense Muller, épouse Huberty, employée privée.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Christian Welter, avocat, et Monsieur Paul Steinhäuser, avocat. Tous les membres du bureau sont avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de soixante mille euros (60.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) par l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR) chacune.

2. Acceptation de la souscription de toutes les actions nouvelles à émettre par la société anonyme INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 10.548, agissant en sa qualité d'actionnaire avec libération intégrale des actions nouvelles aux moyens d'un apport en espèces.

Constatacion que l'un des anciens actionnaires a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification de l'article 5, alinéa premier des statuts.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence soixante mille euros (60.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) par l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR) chacune et au prix de la valeur nominale, sans prime d'émission et sans surpris.

Intervient à cet instant M^e Martine Schaeffer, demeurant à Luxembourg, déclarant agir en nom et pour compte de la société INTERCORP S.A., et déclarant que la société INTERCORP S.A., souscrit en sa qualité d'actionnaire souscripteur à toutes les vingt-cinq (25) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée par la présente résolution et qu'elle a libéré ses actions à leur valeur nominale de deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR) par action, soit soixante mille euros (60.000,- EUR) au total par versement sur le compte en banque de la société tel qu'il a été prouvé par certificat bancaire au notaire.

L'assemblée générale constate que l'un des actionnaires existants a renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la souscription à toutes les actions nouvelles à émettre par la société INTERCORP S.A. et à leur libération intégrale.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa premier des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur comme suit:

«**Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR), représenté par soixante-quinze (75) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR) chacune.»

Le reste de l'article reste inchangé.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, H. Muller, C. Welter, P. Steinhäuser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, vol. 24CS, fol. 21, case 2. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(033469.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

VILLAMARMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 104.815.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 476 du 4 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033470.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

WANDERSCHIED WOOD WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 44, rue de l'Ermitage.

R. C. Luxembourg B 101.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

FIDUCIAIRE BECKER+CAHEN & ASSOCIES

Signature

(901315.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

WANDERSCHIED WOOD WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 44, rue de l'Ermitage.

R. C. Luxembourg B 101.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

FIDUCIAIRE BECKER+CAHEN & ASSOCIES

Signature

(901314.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2005.

ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 65.700.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD03382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

(033106.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

GAZPROM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.526.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Martine Decker, notary, residing in Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of GAZPROM INTERNATIONAL S.A., a société anonyme which was incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on June 28, 2004, published in the Mémorial C number 745 of July 21, 2004, whose Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on July 13, 2004, published in the Mémorial C number 969 of September 29, 2004, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.526 and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy, (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at 4.25 pm by Mr Nicki Kayser, avocat, residing at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Stéphane Braun, avocat, residing at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Nathalie Bousquié, avocat, residing at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

To change the date on which the annual general meeting of the Company shall be held from «15 of July of each year» to «15 of June of each year» and to amend Chapter IV Article 15 paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect such change.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

The general meeting resolves to change the date on which the annual general meeting of the Company shall be held from «15 of July of each year» to «15 of June of each year» and to amend Chapter IV Article 15 paragraph 1 of the Articles of Incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

Chapter IV

Art. 15, paragraph 1. «The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 15 of June of each year, at 3 pm.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,100.- EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 4.30 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAZPROM INTERNATIONAL S.A., constituée suivant acte du notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich, du 28 juin 2004, publié au mémorial C du 21 juillet 2004 sous le numéro 745, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 13 juillet 2004, publié au mémorial C du 29 septembre 2004 sous le numéro 969, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.526 et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J.F. Kennedy (la «Société»).

La séance est ouverte à 16.25 heures, sous la présidence de M. Nicki Kayser, avocat, demeurant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Stéphane Braun, avocat, demeurant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Nathalie Bousquié, avocat, demeurant à 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle de la Société du «15 du mois de juillet de chaque année» au «15 du mois de juin de chaque année» et modification correspondante du Titre IV article 15 alinéa 1^{er} des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale annuelle de la Société du «15 du mois de juillet de chaque année» au «15 du mois de juin de chaque année» et de modifier le libellé actuel du Titre IV article 15 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Titre IV

Art. 15, alinéa 1^{er}. «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ 1.100,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Kayser, N. Bousquié, S. Braun, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 avril 2005.

M. Decker.

(033550.3/241/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GAZPROM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 101.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 avril 2005.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(033554.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

NOUVELLE HOSTELLERIE DE REICHLANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.

R. C. Luxembourg B 101.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033041.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

ALTER-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 107.433.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Dariusz Kotowski, indépendant, né à Prudnik (Pologne), le 19 décembre 1970, demeurant à PO-48-303 Nysa (Pologne), 42/10 ul. Komisji Edukacji Narodowej,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALTER-LUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- les activités d'entrepreneur de construction, de charpentier, de marbrier, de tailleur-sculpteur de pierres, de plafonneur, de façadier, de peintre-décorateur, de vitrier d'art, de tapissier-décorateur, menuisier, parqueteur,
- les activités de confectionneur de chapes, entrepreneur de terrassements, d'excavation de terrain et de canalisation, monteur d'échafaudages, poseur de jointoiements, ferrailleur pour béton armé,
- les activités d'entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation, installateur sanitaire, électricien,
- les activités d'entrepreneur de constructions métalliques, fabricant poseur de bardages et de toitures métalliques, couvreur, carreleur, fumiste, constructeur-poseur de cheminées à feu ouvert et de poêles de faïence,
- l'importation, l'exportation, le négoce, la production et le montage de matériaux de construction, ainsi que,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut emprunter, elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, civiles et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Dariusz Kotowski, indépendant, demeurant à PO-48-303 Nysa (PO), 42/10 ul. Komisji Edukacji Narodowej, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6 Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Le ou les gérants peuvent, sous leur responsabilité, déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 990,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Dariusz Kotowski, prénommé.
- 2.- Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- 3.- L'adresse du siège social est fixé à L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Kotowski, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, vol. 147S, fol. 67, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 avril 2005.

M. Decker.

(033564.3/241/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.845.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 mars 2005 a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 28 février 2005.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Pour UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033456.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

LE GRAIN DE SEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange.
R. C. Luxembourg B 102.170.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2005, réf. DSO-BC00371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS THILL, S.à r.l.

Signature

(901326.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

LE GRAIN DE SEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange.
R. C. Luxembourg B 102.170.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2005, réf. DSO-BC00372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS THILL, S.à r.l.

Signature

(901327.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

MGT MEMBRANEN UND GUMMITECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 4C, rue Hitch.
R. C. Luxembourg B 102.973.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(901329.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 avril 2005.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 77.327.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

(033513.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EUROPEAN FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 77.327.

Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Hauptversammlung vom 13. April 2005

Am 13. April 2005 fasste die Hauptversammlung folgende Beschlüsse:

- Verlängerung der Mandate als Verwaltungsratsmitglied von den Herren Dieter Jochum, Karl-Heinz Brune, Gert Rauber (als administrateur-délégué).

Luxembourg, den 13. April 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033522.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41025

DASBOURG-PONT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.
R. C. Luxembourg B 96.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 11 avril 2005, réf. DSO-BD00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 avril 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901339.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

UNIVERSAL TECHNICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.174.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033504.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNIVERSAL TECHNICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.174.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033506.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNIVERSAL TECHNICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.174.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033508.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNIVERSAL TECHNICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.174.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033510.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41026

LUX MEDIA PRINT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampch, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Luxembourg B 92.718.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Diekirch, le 14 avril 2005, réf. DSO-BD00035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 avril 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

(901346.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

LUX MEDIA PRINT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampch, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Luxembourg B 92.718.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Diekirch, le 14 avril 2005, réf. DSO-BD00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 avril 2005.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

(901345.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

FINMECCANICA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.184.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2005

Résolutions

Vu la disparition prématurée de l'Administrateur M. Lino Berti, l'Assemblée a décidé d'élire M. Sergio Bertasi comme Administrateur pour une période de deux ans venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006. Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Paolo Santoponte, Dirigeant de FINMECCANICA S.p.A., demeurant à Rome (Italie), Président;
M. Luigi Calabria, Dirigeant de FINMECCANICA S.p.A., demeurant à Rome (Italie), Vice-Président;
M. Umberto D'Agostino, Administrateur de sociétés, demeurant à Rome (Italie), Administrateur-délégué;
M. Federico Bonaiuto, Dirigeant de FINMECCANICA S.p.A., demeurant à Rome (Italie), Administrateur;
M. Claudio De Giovanni, Dirigeant de FINMECCANICA S.p.A., demeurant à Rome, (Italie), Administrateur;
M. Sergio Bertasi, Directeur Général de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
M. Andrew Simms, Directeur de banque, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Leur mandat venant à échéance l'Assemblée décide de réélire le Réviseur d'Entreprise pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2005.

Société de Certification du bilan:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
FINMECCANICA FINANCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033402.3/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

LESMUSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.533.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033006.1/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

LESMUSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.533.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033007.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

LESMUSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature.

(033008.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

LESMUSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.533.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 29 mars 2005 que:
Sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005:

- * Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;
- * Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L);
- * Monsieur René Schmitter, Licenciée en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Et que est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée d'une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005:

- * Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033283.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

P.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.457.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

J. Elvinger

Notaire

(033523.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

WIKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue de Randlingen.
R. C. Luxembourg B 10.187.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature.

(033120.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

INTERMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.508.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Signature.

(033277.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

INTERMECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 avril 2005

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- * Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- * Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- * Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- * Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTERMECA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033274.3/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

ARGEVERUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 104.280.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 24 mars 2005

1) Révocation avec effet immédiat, pour causes légitimes, du mandat de gérant technique du sieur Fabian Lenaerts, manager, demeurant à B-4000 Liège, 6, rue Hors Château.

Pour extrait sincère et conforme

ARGEVERUM, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03584.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033344.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

FIMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.
R. C. Luxembourg B 85.727.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04670, LSO-BD04673, LSO-BD04679, LSO-BD04674, LSO-BD04677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(033284.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

ALPHICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 95.107.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ALPHICOM, S.à r.l.

Signature

(033309.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 décembre 2004

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pascal Verdin-Pol décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 19 décembre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bld de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033409.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 28.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04768, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signatures.

(033431.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

41030

CENDAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.268.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour CENDAR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(033424.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

GLUK SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 97.561.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(033425.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

MUISCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.352.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

MUISCA S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(033432.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

HAIR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.807.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033674.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

HAIR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.807.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033675.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CECILE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.860.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 mars 2005 a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur;
- Madame Marie-José Reyter, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour CECILE HOLDING S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04490. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(033459.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.434.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. LOZANO S.A., ayant son siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAMA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts en émettant ou non des obligations et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le mars 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocable par elle. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle du Président du conseil d'administration ou de la personne à ce déléguée par le conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3ème jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société. Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant souscrit et d'actions libéré en EUR
1. LOZANO S.A.	308	30.800
2. M. Luc Hansen, prénommé	2	200
Total:	310	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Philippe Houman, avocat, demeurant professionnellement 6, cours de Rive, CH-1204 Genève;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- STRONG MANAGEMENT S.A., ayant son siège social Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, Samoa.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Philippe Houman aux fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Ries, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, vol. 147S, fol. 69, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

J. Elvinger.

(033567.3/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

NEVES CLEAN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 392, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 72.006.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 février 2005.

Signature.

(033486.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MAGIC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.789.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2005 à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033772.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41035

OASIS ONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.218.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 février 2005.

Signature.

(033489.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

THALNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 94.072.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(033502.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

INVEST HOTELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.623.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour INVEST HOTELS HOLDING S.A.

Signature

(033503.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IFILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.865.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

IFILE S.A.

Signatures

Administrateurs

(033805.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IFILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.865.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

IFILE S.A.

Signatures

Administrateurs

(033806.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AFRICAN INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.425.

N'étant plus en mesure d'assumer les obligations d'Administrateur au sein de la société AFRICAN INVESTMENT COMPANY S.A., 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52.425, Monsieur Ivo Claeys, demeurant en Belgique, prend la décision de démissionner avec effet au 31 décembre 2004.

Strassen, le 18 janvier 2005.

I. Claeys.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033505.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

GOLDEN HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour GOLDEN HOTELS S.A.

Signature

(033512.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

REAL ESTATE HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.914.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour REAL ESTATE HOTELS S.A.

Signature

(033514.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PLUTO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.732.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

There appeared:

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., a limited partnership under the laws of Delaware, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 (United States of America),

here represented by M^e Grégory Surply, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Los Angeles (United States of America), on 30 March 2005.

This proxy, signed by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of PLUTO LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 20 August 2004, published in the Mémorial C number 1143, dated 12 November 2004, the articles of incorporation of which have last been amended by a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner, on 14 October 2004, published in the Mémorial C number 37, dated 13 January 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.732 (the «Company»),

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of two hundred and two thousand fifty-eight United States Dollars (USD 202,058.-) following the cancellation of six thousand five hundred eighteen (6,518) shares having a par value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, and to reimburse said amount to CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P.;

2. To set the amount of the Company's corporate capital at two hundred thirty-four thousand fifty United States Dollars (USD 234,050.-) represented by seven thousand five hundred fifty (7,550) shares having a par value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each;

3. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the capital reduction;

4. To confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the resolutions to be adopted under items 1) to 3);

5. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of two hundred and two thousand fifty-eight United States Dollars (USD 202,058.-) following the cancellation of six thousand five hundred eighteen (6,518) shares having a par value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, and to reimburse said amount to CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P. prenamed.

Second resolution

The sole shareholder resolves to set the amount of the Company's corporate capital at two hundred thirty-four thousand fifty United States Dollars (USD 234,050.-) represented by seven thousand five hundred fifty (7,550) shares having a par value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

Art. 5, 1st paragraph. Capital. «The issued capital of the Company is set at two hundred thirty-four thousand fifty United States Dollars (USD 234,050.-) divided into seven thousand five hundred fifty (7,550) shares, with a nominal value of thirty-one United States Dollars (USD 31.-) each, all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., une société de droit du Delaware, ayant son siège social à the Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Maître Grégory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles (Etats-Unis d'Amérique), le 30 mars 2005.

La prédite procuration signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de PLUTO LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, le 20 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1143 du 12 novembre 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Jean-Joseph Wagner, le 14 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 37 du 13 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.732 (la «Société»),

reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent deux mille cinquante-huit dollars des Etats-Unis (USD 202.058.-) suite à l'annulation de six mille cinq cent dix-huit (6.518) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis (USD 31.-) chacune et rembourser ledit montant à CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P.;

2. Fixer le capital social de la Société à deux cent trente-quatre mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 234.050), représenté par sept mille cinq cent cinquante (7.550) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis (USD 31,-);

3. Modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction de capital;

4. Conférer tous pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les décisions à prendre concernant les points 1) à 3);

5. Divers;

a demandé au notaire soussigné de prendre acte des suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent deux mille cinquante-huit dollars des Etats-Unis (USD 202.058,-) suite à l'annulation de six mille cinq cent dix-huit (6.518) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis (USD 31,-) chacune et rembourser ledit montant à CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL EMERGING MARKETS PRIVATE EQUITY FUND L.P., prénommée.

Seconde résolution

L'associé unique décide de fixer le capital social de la Société à deux cent trente-quatre mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 234.050,-), représenté par sept mille cinq cent cinquante (7.550) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis (USD 31,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5, alinéa 1^{er}. Capital social. «Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent trente-quatre mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 234.050,-), représenté par sept mille cinq cent cinquante (7.550) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un dollars des Etats-Unis (USD 31,-), chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Surply, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2005, volume 893, folio 14, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033721.3/239/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PLUTO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033724.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TULIP INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.624.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour TULIP INVEST HOLDING S.A.

Signature

(033517.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41039

PROFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5290 Neuhäusgen, 30, rue de Sennigen.
R. C. Luxembourg B 29.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour PROFI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(033558.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PROFI WEBTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5290 Neuhäusgen, 30, rue de Senningen.
R. C. Luxembourg B 82.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03633, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour PROFI WEBTECH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(033559.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PHM COMPUTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 54.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03632, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour PHM COMPUTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(033562.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MORISSON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.790.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2005 à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033773.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41040

CAZA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 98.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03631, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour CAZA IMMO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(033563.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 95.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(033565.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.879.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2005

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Guy Thines de son poste d'administrateur.
2. Le conseil d'administration a décidé de coopter Madame Jo Lightning, née le 13 octobre 1971, à Amersham, Grande-Bretagne, demeurant à 7, Tomlinson Drive, Finchampstead, Workingham, Berkshire UK- RG40 3NZ Grande-Bretagne au poste d'administrateur.
3. Le conseil d'administration a décidé de soumettre ces décisions à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05318. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(033596.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.
